Douzième Année. -- N° 2 | 20 Centimes le N°. | Samedi 6 Janvier 1872.

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an ..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance
Annonces... 25 c. la lig
Réclames,.. 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
MM. Laffite et Ce, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Cahors, le 6 Janvier 1872.

M. Thiers n'a formulé aucune déclaration politique à l'occasion des réceptions du 1er janvier. On a bien dit, dans quelques journaux, qu'il avait fait allusion à la rentrée de l'Assemblée nationale à Paris, et qu'il avait prononcé le mot de *République*, dans une conversation particulière avec quelques membres du conseil municipal. Mais cette assertion ne paraît pas fondée, et d'ailleurs elle n'aurait aucune importance. Il faut donc féliciter M. Thiers de la réserve officielle qu'il a gardée comme chef du pouvoir exécutif.

Toute autre conduite aurait été sévèrement blâmée par le parti conservateur, qui commence à se lasser des incertitudes et des oscillations des derniers mois. La situation actuelle est trop grave : à l'intérieur, vis-à-vis des *communards* qui osent relever la tête ; à l'extérieur, vis-à-vis de la Prusse qui nous insulte, pour que les honnêtes gens ne soient pas impatients de sortir du provisoire pour asseoir un gouvernement sur des bases solides.

Il se fait dans ce sens, au sein de l'Assemblée nationale et dans le pays tout entier, un travail salutaire qui doit aboutir à des actes d'énergie contre la révolution et les révolutionnaires. Qui ne le comprend, en effet ? Sans la révolution et les révolutionnaires, la France trouverait en Europe des amis nombreux, dont l'appui moral suffirait pour mettre un terme aux nouvelles menaces de M. de Bismark.

Nous sommes aujourd'hui sans alliés possibles. Il faut à tout prix que la France opère sur elle-même un retour vigoureux qui permette à la Russie, à l'Autriche, à l'Angleterre de nous tendre une main secourable dans nos effroyables calamités. Pour cela, elle doit réduire au silence ces anarchistes qui, *même dans quelques petites villes*, ont l'audace de se croire forts, parce qu'on les a laissés jusqu'ici insulter impunément les conservateurs paisibles et dévoués à l'ordre. Que ces gens-là y prennent garde ! On les connaît et la justice viendra bientôt.

Tous les journaux de Paris s'occupent de la résolution prise par Mgr Dupanloup, de ne plus siéger à l'Académie française après l'élection de M. Littré. Nous reproduisons plus loin, à la *Revue des journaux*, un article du *Gaulois* sur cet acte admirablement énergique, qui est un grand exemple donné à la Société au milieu de l'abaissement presque général des caractères.

Correspondance spéciale

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 3 janvier.

Les récentes difficultés avec l'autorité prussienne dans les départements occupés, sont partout en voie d'apaisement. Une dépêche du marquis de Saint-Vallier, notre chargé d'affaires auprès du général de Manteuffel, annonce que le général bavarois Maillinger, qui commande dans les Ardennes, a été appelé à Nancy pour donner des explications sur l'incident de deux soldats ennemis qui auraient reçu des coups. La dépêche ajoute, que les explications ont été jugées satisfaisantes et que l'affaire peut être considérée comme arrangée. Le général Maillinger a dû lever aujourd'hui même, en arrivant à son quartier-général, les mesures de rigueur dont il avait frappé la petite ville de Revin. Les troupes imposées aux habitants rentreront dès demain dans les casernes de Sedan. Enfin, un nommé Sire, détenu sous l'accusation d'avoir excité la population contre les soldats bavarois, a été hier remis en liberté.

Dans une autre dépêche, M. de Saint-Vallier a transmis au président de la République les vœux que le général de Menteffel forme « pour sa santé, pour son bonheur, pour le succès de ses efforts et de son œuvre patriotique. »

Ce langage, assez inattendu, rapproché de la lettre du comte d'Arnim publiée ce matin dans le *journal officiel*, semble indiquer qu'on voudrait décidément à Berlin appaiser les trop justes ressentiments que la France entière nourrit contre ses impitoyables vainqueurs. Malheureusement pour eux, il faudrait autre chose que de belles phrases pour ramener entre les deux pays une paix sérieuse et durable. La France actuelle, épuisée, se résigne. Mais qui peut répondre de ce que fera dans dix ou vingt ans la France réorganisée politiquement et militairement, et dont tous les anfants auront grandi avec la haine de la Prusse et le spectacle de la patrie mutilée ? Si la Prusse était alors engagée dans une guerre avec un autre pays, quel gouvernement en France serait capable d'empêcher une tentative de revanche qui, dans les circonstances présentes, serait sans doute une folie, mais qui dans certaines éventualités faciles à prévoir, peut devenir une terrible réalité ? Nous avons payé cher la faute que commit Napoléon Ier en imposant à ses ennemis de ces conditions que les peuples n'oublient pas.

En renouvelant les fautes du premier empire français, l'Allemagne de M. de Bismark a mis les hommes les plus pacifiques et les plus intelligents de notre pays, ceux qui voudraient le plus sincèrement rapatrier les deux nations, dans l'impossibilité absolue de se faire écouter de leurs concitoyens, et de faire prévaloir enfin dans les relations internationales les procédés de justice et les sentiments de calme et de conciliation sans lesquels notre prétendue civilisation ne sera jamais qu'une sauvagerie plus ou moins déguisée.

Le roi d'Italie a envoyé, le 31 décembre, à Napoléon III, un télégramme dans lequel il lui renouvelle l'expression de ses sentiments d'amitié et fait des vœux pour Sa Majesté et pour sa famille.

L'anniversaire de la bataille de Bapeaume se célèbre aujourd'hui dans cette localité. Le ministre de la guerre, ne pouvant assister à la cérémonie, a envoyé deux officiers pour le représenter.

M. de Goulard se dispose à aller occuper son poste à Rome, auprès du roi d'Italie. Cependant le jour de son départ n'est pas encore fixé.

Le duc de Broglie est toujours à Versailles.

M. de Gontaut-Biron a dû partir hier soir pour Berlin, comme il l'avait annoncé. Le nouvel ambassadeur n'a reçu aucune instruction particulière de M. Thiers ou de M. de Rémusat. On s'est contenté de le mettre au courant des dernières dépêches, qui devront le guider dans ses relations avec l'Allemagne.

Le dîner en l'honneur de l'empereur du Brésil aura lieu dimanche. Les notabilités scientifiques et militaires les plus marquantes y sont invitées.

Versailles, 4 janvier.

Le président de la République et les ministres assisteront ce soir à un grand dîner donné par le président de l'Assemblée.

Je vous ai déjà signalé les dispositions peu favorables de la majorité pour le projet de loi sur l'instruction primaire présenté par M. Jules Simon. Ces dispositions se sont manifestées hier par l'empressement qu'a mis la droite à demander le prompt examen de ce projet dans les bureaux, et il est probable qu'elles se manifesteront encore davantage aujourd'hui par le choix des commissaires élus. On désigne déjà Mgr Dupanloup comme devant faire partie de la commission et même en être le rapporteur. Il est aisé de prévoir que la discussion du projet sur l'instruction primaire sera l'occasion d'un grand effort de toutes les fractions monarchiques pour amener la retraite du ministre actuel de l'instruction publique.

On s'occupe ici de l'élection de dimanche à Paris, presque autant qu'à Paris même. Je n'ai pas besoin de dire que la candidature de M. Vautrain a toutes les sympathies des républicains amis de l'ordre, et on peut ajouter que ces sympathies ont été considérablement accrues par la profession de foi sage et modérée que M. Vautrain vient d'adresser aux électeurs parisiens. Il est vivement à désirer que la population de Paris comprenne cette fois enfin que ce n'est point par des manifestations radicales qu'elle servira le mieux les intérêts de la cité et ceux de la République. La conduite de M. Victor Hugo continue d'être très-sévèrement appréciée, même parmi les députés de la gauche républicaine, qui, presque tous se prononcent en faveur de M. Vautrain. Peut-être ne serez-vous pas surpris d'avance que, parmi les partisans du séjour à Versailles, on ne se gêne guère pour désirer tout haut l'élection de Victor Hugo, avec l'espoir que, dans ce cas, le gouvernement renoncerait à demander le séjour à Paris. Je doute fort que le succès de Victor Hugo, certifié par beaucoup de gens comme probable, suffit pour que le gouvernement se résignât aux inconvénients de tout genre résultant du séjour à Versailles, mais il est certain que cela lui rendrait encore plus difficile, sinon complètement impossible, la tâche de convaincre sur ce point l'Assemblée. On espère de toute façon que la question sera résolue la semaine prochaine. Le rapport de M. Buisson (de l'Aude), qui doit être lu demain à la commission d'initiative, sera déposé à l'Assemblée probablement lundi.

La commission du budget s'est réunie aujourd'hui pour s'entendre avec le ministre des finances sur l'impôt des valeurs mobilières. L'entente est considérée comme fort probable, non-seulement sur ce point, mais encore sur la question des revenus industriels et commerciaux, que le gouvernement avait jusqu'ici repoussés, mais qu'il serait maintenant, dit-on, disposé à admettre dans une certaine mesure. On croit assez généralement, dans les cercles parlementaires, que ces impôts, une fois votés, l'Assemblée sera amenée à combler les lacunes du budget par le vote de décimes sur les contributions existantes.

INFORMATIONS

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire relative aux prochaines élections complémentaires à l'Assemblée nationale.

M. Casimir Périer invite ces hauts fonctionnaires à blâmer hautement « les nombreuses abstentions qui ont, dans ces derniers temps, affligés les amis du pays », et à faire les plus énergiques efforts pour convaincre leurs administrés que « sans leur concours actif, sans un réveil de l'esprit public, le pouvoir ne peut, à lui seul, réparer les malheurs de la France, lui rendre le repos et la sécurité. »

— M. Mottu, conseiller municipal de Paris, qui vient de déposer son bilan, écrit à ses collègues qu'il n'entend point, quant à présent, se séparer d'eux, et qu'il a confiance que « le malheur immérité » de la perte de ses droits de citoyen ne l'atteindra pas.

M. Mottu réclame, tacitement, le bénéfice de la loi du 22 avril 1871, actuellement en vigueur, et dont l'article 1er est ainsi conçu : « Les suspensions ou cessations de paiements survenues depuis le 1er juillet 1870 jusqu'au 31 décembre 1871 (par suite d'une récente prorogation, c'est *jusqu'au 31 mars 1872* qu'il faut lire) bien que régies par les dispositions du livre III du Code de commerce ne recevront la qualification de faillite et n'entraîneront les incapacités attachées à la qualité de failli que dans le cas où le tribunal de commerce refuserait d'homologuer le concordat, ou, en l'homologuant, ne déclarerait pas le débiteur affranchi de cette qualification. »

M. Mottu est-il bien sûr d'obtenir son concordat ?

— La Société des agriculteurs de France vient de prendre l'initiative de la création d'un Cercle des agriculteurs, dont les salons seront ouverts au coin du boulevard des Italiens et de la rue Le Peletier, le 15 janvier 1872, le jour même où commencera la troisième session annuelle de cette grande association. A côté des avantages matériels offerts par les cercles bien constitués, les agriculteurs trouveront là des éléments de travail et d'instruction, des salles où l'on aura la facilité de faire ou de suivre des conférences ; en un mot le cercle est appelé à devenir d'une manière permanente le centre des réunions de tous les agriculteurs de France.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 3 Janvier.

L'ordre du jour appelle la discussion de l'impôt, non pas sur *le* revenu, lequel est écarté, mais sur *les* revenus ; en d'autres termes, on a repris le projet de la commission, ne frappant que certains revenus, à l'exclusion des autres qui ne peuvent être atteints ou qui ne doivent pas l'être d'après ce projet.

L'incident de la séance a été la brusque volte-face opérée par le gouvernement, qui a commencé par maintenir nettement son projet encore plus restreint que celui de la commission (il n'atteint que les valeurs mobilières) ; puis subitement M. Pouyer-Quertier est venu déclarer qu'après tout, en ce qui concernait ces valeurs, la différence n'était pas grande entre ces deux projets, que peut-être on arriverait à s'entendre ; il a donc demandé le renvoi à la commission actuelle des articles du budget pour 1872 qui concernent l'impôt sur les valeurs mobilières. La commission et le gouvernement essaieront de se mettre d'accord et de revenir avec une même rédaction devant la Chambre.

Avant cet incident, le sort de l'impôt sur les valeurs mobilières pouvait paraître douteux. Il a été vivement attaqué ; les bancs de la droite, où il a des partisans décidés, étaient assez dégarnis ; si l'article de la commission avait été rejeté, on aurait pu prendre ce vote comme une condamnation en principe de l'impôt isolé sur les actions et obligations il faut que le gouvernement ne se soit pas senti de on côté très maître du terrain pour s'être tout-à-

coup rapproché de la commission de 1871. Il paraît bien probable maintenant que cet impôt sera voté.

En dehors de cette question, voici le principal incident de la séance :

M. Johnston demande la nomination d'une commission de quinze membres chargée d'étudier la question de la dénonciation des traités de commerce. Si l'on veut que le traité avec l'Angleterre soit dénoncé, il doit l'être avant le 4 février. La Chambre n'a pas encore fait connaître au gouvernement ce qu'elle pensait de cette grave question. Il est temps qu'elle exprime son opinion. L'orateur demande donc l'urgence.

M. Pouyer-Quertier ministre de finances, dit que le gouvernement a pensé que cet examen viendrait mieux au moment de la discussion de l'impôt sur les matières premières. D'ailleurs il fera ce que la Chambre voudra. Il ajoute qu'une nouvelle enquête n'est pas nécessaire, la première étant déjà complète et concluant à la dénonciation des traités de commerce. Il s'oppose donc à l'urgence.

M. Victor Lefranc, ministre du commerce, appuie M. Pouyer-Quertier.

M. Princeteau insiste pour qu'une commission soit nommée. M. le ministre, dit-il, est partisan de la dénonciation des traités de commerce, mais tout le monde n'est pas de son avis.

L'urgence, mise aux voix, est rejetée.

M. Schœlcher. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Assemblée une proposition de loi tendant à l'abolition de la peine de mort. (Mouvement et rumeurs diverses.)

M. Pagès Duport. Renvoyée à la Commune !

M. Lestourgie. Oui, c'était avant la Commune qu'il fallait présenter votre projet !

Séance du 4 janvier.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi de M. Princeteau, portant interdiction pour les députés non fonctionnaires d'accepter des fonctions salariées ou d'obtenir de l'avancement pendant la durée de leur mandat; il y a exception pour les ministres, les ambassadeurs, le préfet de la Seine et les fonctions données au concours ou à l'élection, et l'avancement militaire.

M. Bertauld, professeur à la Faculté de droit de Caen, attaque le projet dans un discours très-humoristique qui excite, à plus d'une reprise, l'hilarité de l'Assemblée. Il ne comprend pas que l'on représente cette Chambre comme une arène ouverte à toutes les ambitions.

M. Gaslonde, rapporteur, dit qu'il ne s'agit que du retour à la législation de 1848. Le projet ne crée pas d'incapacité. Le député fonctionnaire au moment de son élection restera fonctionnaire. Mais il ne peut, pendant la durée de son mandat, changer de situation. Quant aux exceptions indiquées par le projet, l'Assemblée peut les modifier ou les élargir si elle le juge convenable.

L'article 1er, contenant le principe de la loi, est mis aux voix et adopté au scrutin par 472 voix contre 92. Selon cet article, un député ne peut accepter aucune fonction salariée pendant la durée de son mandat et six mois après, sauf en cas de dissolution.

M. le ministre de l'intérieur, indique diverses corrections à formuler dans l'article 2. Il voudrait que l'on y comprit les ministres plénipotentiaires, le préfet de police, les sous-secrétaires d'Etat (bruit), les premiers présidents de la cour de cassation et de la Cour des comptes et les procureurs généraux de ces deux Cours. (Bruit).

M. Gaslonde, rapporteur, dans un discours très-écouté, explique les motifs qui ont décidé la commission dans le choix des exceptions qu'elle a admises. Elle a voulu que quelques fonctionnaires politiques du rang le plus élevé pussent être choisis dans les rangs de l'Assemblée, mais elle n'a pu multiplier ces exceptions sans énerver la loi. Le rapporteur s'en remet à la décision de la Chambre en ce qui concerne les hauts magistrats dont a parlé le ministre.

Les nouvelles exceptions proposées sont successivement mises aux voix et rejetées, sauf la disposition qui concerne les ministres plénipotentiaires. Encore la majorité en faveur de cette disposition est-elle très-faible.

L'article 3, permettant aux députés d'accepter des missions extraordinaires et temporaires, est adopté.

L'article 4, qui admet pour les officiers les avancements auxquels ils ont droit, est renvoyé à la commission pour que la rédaction en soit précisée sur les observations du général Robert, de l'amiral Jaurès et du ministre de la marine. Le débat est ainsi suspendu.

M. le président Grévy annonce qu'un amendement est déposé pour interdire aux députés de recevoir la décoration de la Légion d'honneur (hilarité), et pour annuler toutes les décorations civiles accordées contrairement à un décret du gouvernement du 4 septembre. (Bruit).

Revue des Journaux

Correspondant.

Notre plus grand malheur n'est point d'avoir été battus, c'est d'avoir été battus et de rester divisés. Contre l'insolence de l'étranger, il y a tôt ou tard le recours à Dieu, à nous-mêmes, à l'Europe. Contre nos propres divisions, persistantes, envenimées, implacables, il n'y a rien ; il n'y a que la simple et terrible parole de l'Evangile : « Tout royaume divisé contre lui-même, périra. » Depuis trois quarts de siècle, nous vivons, en France comme aux colonies, avec le préjugé de la couleur. Rouges, blancs et bleus forment autant de sociétés, non-seulement distinctes, mais ennemies. Faites de l'ordre, faites de la prospérité, redevenez la grande nation avec de tels éléments ! Nous le disons aux princes comme aux simples citoyens : Ou bien tout est perdu, ou l'accord se refera, et bientôt.

Courrier de France.

Il nous paraît regrettable que le président de la République intervienne d'une façon directe, personnelle, active, dans les débats de l'Assemblée. Sa haute magistrature ne devrait pas être compromise dans la mêlée des discussions quotidiennes. En lui accordant à la fois le droit d'écrire des messages et d'être entendu quand il le désire, on pensait qu'il ne paraîtrait que dans les débats les plus solennels, et que, sans cesser d'être député, il le serait un peu moins. Malheureusement M. Thiers, qui sait tant de choses, n'aime pas à confier à ses collaborateurs, la destinée des projets auxquels il s'intéresse. On comprend sans peine qu'il ne se repose que sur lui-même du succès de ses desseins ; mais ce zèle et cette activité le font descendre trop souvent dans l'arène et l'exposent à tous les hasards d'une discussion qui peut s'envenimer.

Il est vrai que notre situation est si extraordinaire, qu'aucune règle habituelle ne peut être appliquée en ce moment ; mais c'est un motif de plus pour être prudent.

Union

L'erreur de M. de Bismark est de se croire maître de l'Europe, lorsqu'il est à peine maître de son Allemagne.

L'arrogance de son langage ne changera rien à la nature des choses. Il a constitué un empire avec des pièces de rapport que le moindre ébranlement doit disjoindre, et dont l'unité d'ailleurs ne saurait avoir rien de semblable à l'unité fameuse du saint empire romain, unité dans la liberté, et sanctionnée par la foi et par l'autorité de l'Eglise.

La contrainte est tout le lien de l'empire nouveau, et la contrainte n'est pas une force ; la force elle-même, quand elle est seule, n'est jamais la condition de la vie et de la durée.

Liberté

Une dépêche datée de Rome, 1er janvier, nous apprend que le général Pralormo, aide de camp de Victor-Emmanuel, s'étant présenté le 31 décembre, au Vatican pour féliciter le pape au nom du roi son maître, a été reçu par le cardinal Antonelli, qui lui a dit que « par suite d'une légère indisposition Sa Sainteté ne pouvait le recevoir »

La banalité du prétexte invoqué ne permet aucun doute sur le caractère que Pie IX a voulu manifestement imprimer à sa réponse au « gracieux message » du roi d'Italie. Il n'y a pas à s'y méprendre : c'est un affront en règle qu'a subi le général Pralormo. Cet affront était-il mérité? Beaucoup de gens le penseront ; car, qu'elle qu'ait été l'intention de Victor-Emmanuel en envoyant ses « félicitations » au pape, il est, de prime abord, bien difficile de ne point voir dans cette démarche une amère ironie. Le « prisonnier du Vatican » ne considère-t-il pas le roi d'Italie comme un odieux geôlier des libertés de l'Eglise?

Gaulois.

(Extrait d'une lettre à Mgr Dupanloup).

« Je trouve noble, digne, opportune la résolution que vous avez prise ; vous ne voulez point participer à l'immortalité d'un philosophe qui tient ses collègues, depuis M. Legouvé jusqu'à Patin, pour des bimanes à duvet et à poil rares, de l'ordre des primates ; c'est-à-dire qu'il les tient pour des singes. Comme homme, la position que l'on vous avait faite était à peine tenable ; comme évêque, elle était outrageante. Vous avez donc été bien inspiré de partir.

» Vous auriez mieux fait encore de ne jamais vous asseoir au milieu de ces docteurs. Comment Votre Grandeur n'a-t-elle point prévu qu'elle se trouverait un jour en face d'un athée ? De même qu'ils ne vous ont point choisi pour votre foi, ils choisissent M. Littré malgré son positivisme. Ah ! ces messieurs n'ont point de préjugés.

» La révolution où nous sommes plongés a été faite par les disciples de M. Littré. Depuis M. Gambetta, qui a donné à ce philosophe mammifère une chaire d'histoire à l'Ecole polytechnique jusqu'à Ferré qui, sous les balles, formulait son acte de foi matérialiste, tous les gens qui, depuis un an, ravagent et déshonorent la France, sont de cette école. Ils se rattachent à Charles Comte, à Littré, à quelque Feuerbach, à quelque Bauer allemand, pour ne pas avouer qu'ils dérivent de Lacenaire ou de Cartouche. Ce qui est certain, c'est que les chefs de brigands ont fait les mêmes élèves que les positivistes. C'est autant pour les uns que pour les autres que les gendarmes sont institués.

» C'est donc, à peu de chose près, un chef de brigands que l'Académie vient d'admettre dans son sein. Je reconnais avec vous que M. Littré n'a point cet aspect ; je dis plus, il ne se croit pas aussi dangereux qu'il l'est ; un simple mammifère, un primate, un singe, voilà ce que l'observation sur lui-même lui a fait découvrir ; c'est une victime des apparences.

» Vous connaissez assez bien l'Académie, monseigneur, pour savoir que si nous vivions encore sous l'Empire elle n'aurait point ouvert ses portes à M. Littré. Rappelez-vous ce temps-là, monseigneur, et regrettez-le. Je ne vous parle point de la politique de l'Empire ; il est convenu que M. Thiers nous en fait une meilleure, et que, si vous aviez élevé le prince impérial, comme c'était votre désir, vous l'auriez réparé à mieux nous gouverner que son père ne le faisait. Mais au moins, vous rendrez cette justice à ce régime dont vous étiez l'adversaire qu'il n'encourageait point le positivisme.

» L'Empire a fermé le collége de France à M. Renan, l'Empire a chassé de la Faculté de Paris les étudiants qui avaient professé les doctrines matérialistes au congrès de Liége, l'Empire a fait descendre M. Robin de sa chaire ; l'Empire a fait refuser le diplôme de docteur à un étudiant dont la thèse contenait la négation de Dieu.

» Je pense que si notre pays se relève et si un gouvernement lui est rendu, alors même qu'il ne serait point celui de votre choix, vous n'aurez garde, monseigneur, de vous mettre encore avec l'opposition. Vous voyez où cela mène l'église et la nation. »

Times *(de Londres).*

Ce serait un bonheur pour la France si tous ceux qui aspirent à la gouverner suivaient l'exemple du comte de Chambord. Il ne demandera jamais rien. Le roi légitime de France dédaigne d'agir dans sa propre cause, c'est à la France à venir le chercher, ce n'est pas à lui à la solliciter.

Il peut paraître facile de sourire de ces idées qui sont pour le représentant d'une race royale le fruit des méditations d'une longue solitude ; mais en dehors de cela, que voit-on en France ? Les choses en sont venues à ce point qu'un simple mot de M. Thiers donnant à entendre qu'il est possible de faire rentrer la chambre à Paris, est accueilli comme un grand pas vers un gouvernement libre, fort et prospère.

Mais les grandes questions de la forme de ce gouvernement, de réforme électorale, de la dissolution de l'Assemblée, de la reconstitution du pouvoir exécutif, d'un système d'impôts, de politique commerciale, tout cela n'a pas fait un pas. Et qu'elle chance y a-t-il dans les circonstances présentes, de voir ces questions vitales faire le moindre progrès ? M. Thiers s'occupe de l'armée, il visite les camps et les casernes, il dresse des plans de fortifications, il suspend des journaux impérialistes, mais on ne voit chez lui aucune direction arrêtée ni même aucune tendance. Il n'avance d'aucun côté.

Chez tous les partis, on voit la même hésitation, la même impuissance. Nous le répétons, il n'y a qu'un français qui sache réellement ce qu'il veut, c'est le comte de Chambord.

Chronique locale
et méridionale.

Nous publions avec plaisir la lettre suivante, hommage mérité et flatteur rendu par son chef au brave régiment de mobiles du Lot.

Gardouch, le 2 janvier 1872.

Mon Général,

Je n'ai pu lire votre livre : *La 2e armée de la Loire*, que lorsque la troisième édition était à peu près complètement épuisée. Une chose ressort de cette lecture, savoir : que la 2e armée avait une confiance absolue dans la capacité et le patriotisme de son chef éminent.

Mais ce n'est pas pour constater ce fait connu que je prends la plume : j'ai à vous signaler, mon Général, deux erreurs matérielles dont la rectification intéressse particulièrement un des meilleurs régiments, j'ose le dire, de votre armée : le 70e de mobiles (Lot).

Vous dites, à la page 141, que « la 2e division du 17e corps, reprit Origny, dans la » nuit du 9 au 10 décembre. » Origny fut repris, je le crois du moins, exclusivement par la 3e division ; dans tous les cas, le 70e qui faisait partie de cette division, eût une part considérable dans ce brillant fait d'armes : ses pertes si douloureuses l'attestent.

La deuxième rectification que je sollicite de votre bienveillante équité est relative au combat de Parigné-Lévêque, 10 janvier.

Vous dites, pages 298 et 299, que « les mobiles se jetèrent dans les maisons au moment ou l'ennemi pénétrait dans le village. » Vous avez été induit en erreur, mon Général, et voici la vérité vraie : Lorsque le 70e arriva dans Parigné, la lutte était engagée depuis environ une heure ; je constatai avec étonnement qu'aucune disposition n'avait été prise dans le village et que l'on avait négligé de se servir des avantages qu'offraient pour la défense, les maisons de gauche de la grand'rue, les jardins de ces maisons et certains grands murs ; immédiatement, je fis occuper ces positions par mes meilleurs tireurs : j'obtenais ainsi trois lignes de feu superposées qui furent très meurtrières pour l'ennemi, et eurent pour effet certain, de l'arrêter dans sa marche agressive, aussi longtemps que nous eûmes des cartouches ; malheureusement, nous n'en avions que 36 par homme, qu'il me fut d'ailleurs absolument impossible de renouveler.

C'est donc dès notre arrivée que les mobiles prirent position dans les maisons, et non pas au moment où l'ennemi pénétrait dans le village.

Les troupes qui nous avaient précédés à Parigné auraient dû prendre ces dispositions dès l'instant de l'occupation de la ville. Mais elles commirent une négligence plus grave encore, en ne jetant pas des abattis à l'entrée des deux seules rues par lesquelles put déboucher l'ennemi ; c'est à cette funeste erreur que l'on dût la soudaineté d'irruption de celui-ci et les effets désastreux qui s'ensuivirent.

Maintenant, qu'il me soit permis de regretter que vous n'ayez pas cru qu'il fût utile de faire ressortir le dénûment du 70e, le 10 janvier au matin. Depuis le 27 décembre il s'était battu sept fois ; il avait bivouaqué par une température atroce et avait fait des marches horriblement fatigantes ; la nuit même qui précéda cette journée du 10, il l'avait passée en marches et contre-marches, pour échapper au prussien qui l'étreignait de toutes parts ; arrivé à une heure du matin à Grand-Lucé, il ne trouvait pour se reposer et s'abriter que le pavé des rues recouvert de deux pieds de neige ! Les hommes étaient à peine vêtus et un grand nombres littéralement sans chaussures ! Il ne nous avait pas été fait de distribution régulière de vivres depuis quatre jours.

Enfin, sous l'influence de ces diverses causes, tout le monde était ou exténué ou malade ; à sa visite, le docteur n'avait pas moins de 300 mobiles à examiner, sur un effectif de 1000 à 1200 hommes !...

Cependant, et malgré cette situation lamentable, le 70e n'hésita pas à marcher au canon ; et la vérité m'oblige à dire qu'il fut le seul régiment de la division dans ce cas.

La mobile du Lot fut, à Parigné, (1) ce qu'elle avait été à Layes, à Ourcelles, à Origny, à Villejouan, à Montoire, à Montrieux, à Gué-du-Loir ; ce qu'elle devait être le 12 au château des Noyers : dévouée et intrépide ! J'en atteste, mon général, cette lettre que le général de Jouffroy vous écrivait à dix heures du soir, dans cette même journée du 10 (page 571) :

« Le 70e de mobiles à repris à l'ennemi 3 » pièces d'artillerie et deux mitrailleuses. Je » demande que ce régiment soit mis à l'ordre » de l'armée. »

Le général ajoutait : « Aucune récompense n'a encore été accordée à ma division. » ce qui rehaussait singulièrement le mérite du régiment qui, ainsi qu'on le voit, n'avait eu d'autre stimulant que le plus pur patriotisme.

Depuis, il est vrai, quelques décorations ou médailles lui ont été accordées : mais je le dis

(1) A Parigné, nos pertes furent supérieures à celles de la brigade Pereira réunies ; et cependant, je l'ai dit, nous ne comptions guère plus de 1000 hommes à notre effectif.

avec douleur et conviction, pas en aussi grand nombre qu'il le méritait.

Veuillez agréer, mon Général, l'hommage de mon profond respect.

Le Lieutenant-Colonel du 70e de mobiles (Lot).

JUSTIN DELGAL,

Percepteur à Gardouch, par Villefranche, (Haute-Garonne).

Récemment cinq étudiants de Toulouse, dont un ex-étudiant, rêvent de fonder une fédération républicaine des Ecoles, c'est-à-dire, comme ils l'entendaient bien, une société fraternelle de barricade. Ils rédigent un manifeste avec « l'insurrection, le plus saint des devoirs, » « la vermine de trône et d'autel, » et toutes les herbes de la Saint-Just que M. Duportal sert tous les jours à ses lecteurs.

L'*Emancipation* insère la pièce, avec enthousiasme à l'appui et les précieux et honnêtes encouragements dus aux entreprises de cette sorte qu'elle a coutume de commanditer.

Cent cinquante étudiants toulousains protestent contre le manifeste volcanique des cinq. M. Duportal, naturellement, n'insère pas la protestation. C'est qu'à ses yeux les cinq disciples de Protot et de Parisel, jurisconsulte et médecin de la Commune, sont seuls de vrais étudiants.

Cinq d'un côté, cent cinquante de l'autre. C'est partout à peu près la proportion des honnêtes gens amis de l'ordre, et des Jacobins, communeux et radicaux mêlés ; ce qui n'empêche pas ces derniers d'écrire qu'ils ont de leur côté le nombre et les lumières, la conscience, l'indépendance, la moralité, la vertu.

(*Français*).

Commission départementale.

Séance du 23 décembre 1871.

(Suite)

M. l'architecte départemental est mandé devant la commission.

M. le président expose que depuis quelques années, il a été presque impossible de se rendre compte des dépenses départementales, que depuis longtemps le Conseil général vote annuellement un crédit pour l'entretien du Palais de justice de Cahors, et un second pour le mobilier ; que dans le courant de 1871, il a fallu faire des réparations urgentes à la toiture du bâtiment, que le Conseil général a voté pour cette dépense un crédit supplémentaire de 400 francs qui, joint aux 1,000 fr. du budget départemental, ont élevé la dépense de l'entretien à 1,400 fr. et qu'il serait à désirer que la commission put se rendre un compte très exact des dépenses qui étaient faites pour l'entretien du mobilier et de celles qui étaient faites pour réparations immobilières afin qu'il ne put pas être fait de virements du mobilier à l'immeuble et réciproquement.

M. l'architecte répond qu'il n'a jamais été fait de virements de cette nature, mais que la toiture du Palais serait toujours une source de dépenses considérables, qu'elle a été faite dans des conditions très anormales et que dans divers endroits la neige s'était annoncelée à une hauteur de 60 cent. environ.

M. l'architecte répond que dans certains cas du reste, il était absolument impossible de ne pas présenter des mémoires déguisés, un exemple très frappant fait facilement comprendre le motif : un accident survient à un rideau et le met hors de service, l'architecte procède au remplacement. Si son mémoire porte remplacement d'un rideau, M. le Trésorier général refuse le mandat, attendu qu'il n'y a pas au budget de crédit pour cet objet et que, dans ce cas, il est obligé de faire figurer cette dépense comme entretien, alors que les pièces de comptabilité établissent une acquisition nouvelle.

Après ces observations, la commission engage M. l'architecte à tenir un registre de dépenses constatant les dépenses afférentes au mobilier, et celle concernant l'immeuble, afin qu'il soit facile de connaître l'état de chacunes d'elles.

La Commission décide que les secours accordés pour les bureaux de bienfaisance seront distribués proportionnellement à la population des communes dans lesquelles sont établis les bureaux de bienfaisance.

Etaient présents : MM. Roques, président ; Brugalières, Theillard, Cambres, de Verninac et Laborie secrétaires.

Le procès-verbal de la séance, lu par le secrétaire est adopté.

M. le directeur de la culture des tabacs, appelé devant la commission départementale, donne tous les renseignements sur la culture dans le département du Lot et il répond à la demande qui lui est adressée par M. le président, sur la culture qui doit être la plus répandue comme donnant les meilleurs résultats qu'il ne peut encore aujourd'hui préciser dans le département du Lot qu'il ne dirige que depuis peu de temps, mais que s'il s'en réfère a l'expérience qu'il a acquise dans les divers départements où il a exercé ; il ne craint pas de reconnaître que la culture qui a toujours produit les meilleurs résultats, soit au point de vue du produit pour le cultivateur, soit au point de vue de la qualité des produits, a toujours été la petite culture.

La commission pense qu'il y a lieu de se ranger à l'opinion de M. le Directeur de la culture, et que dans un délai de 3 ou 4 ans il sera bon de réduire les grosses cultures à un maximum de 10,000, sans comprendre dans ce nombre, les cultures faites par des fermiers en vertu de titres réguliers sur une même propriété. Cette réduction devra être opérée avec le plus de ménagement possible afin de sauvegarder les intérêts de tous.

(La suite au prochain numéro)

La circulaire suivante vient d'être adressée par le ministre de la guerre à tous les généraux et intendants divisionnaires :

Paris, le 16 décembre 1871.

Messieurs, la commission de révision des grades va rendre un certain nombre d'officiers à la vie civile.

Je vous informe que le président de la République a décidé, le 12 décembre courant, que ces officiers recevront une gratification d'un mois de solde, sans accessoires, à titre d'indemnité de licenciement.

Veuillez assurer, en ce qui vous concerne, l'exécution de cette décision.

Recevez, Messieurs, l'assurance, etc.

Le ministre de la guerre.

Les hauts fonctionnaires de l'intendance militaire ont été prévenus, paraît-il, qu'ils pouvaient se prononcer, sans en référer au ministre de la guerre, à moins qu'il ne s'agisse d'un cas exceptionnellement grave et difficile, sur toutes les questions de solde et d'allocations diverses.

Le Président de la République, vient de décider, sur la proposition du ministre de la guerre, qu'à l'avenir les sergents-majors d'infanterie ne seront plus armés de fusils, mais qu'ils porteront le sabre d'adjudant-sous-officier, sans qu'il soit rien changé, d'ailleurs, aux autres prescriptions relatives à leur tenue.

En campagne, les sous-officiers recevront, ainsi que les adjudants, un révolver de troupe.

Cette décision, exécutoire à partir du 1er janvier 1872, est motivée à la fois par la nature spéciale du service des sergents-majors, et par l'intérêt qui s'attache, au point de vue de la discipline, à rehausser, par un armement distinct, le sergent-major aux yeux des autres sous-officiers, dont il est *le premier*, comme aux yeux de la troupe, qu'il est appelé à commander dans les détails du service intérieur,

---

Les électeurs du canton de Gramat sont convoqués pour le Dimanche 21 janvier courant, à l'effet de procéder à l'élection d'un membre du Conseil d'arrondissement.

Concours de Bœufs gras.

La Société agricole et industrielle du Lot, a tenu son concours de bœufs gras à Cahors, le 3 janvier 1872, jour de foire, sur la place du Tribunal, conformément au programme.

Quinze animaux ont figuré dans ce concours, plusieurs dans un état d'engraissement remarquable ; mais tous devant produire de la viande de boucherie de première qualité.

Cinq primes, deux d'encouragement et une mention honorable ont été décernées.

M. le Préfet qui avait offert une prime de 100 francs de ses propres deniers, a témoigné le désir de diriger les opérations du jury, en sa qualité de président de la Société.

Aussitôt que le jury, après un examen scrupuleux, a eu rendu ses sentences à la majorité des suffrages, M. Rey, docteur-médecin, secrétaire de la Société, a remercié M. le Préfet pour son offre généreuse d'une prime de 100 francs, et surtout pour la sollicitude avec laquelle il soutient au nom du gouvernement qu'il représente, les intérêts agricoles sur lesquels repose le salut des nations.

M. le secréraire a proclamé alors les noms des lauréats qui ont reçu aussitôt après le montant de leurs primes.

Liste des récompenses :

MM.

1° Valette, propriétaire à Caillac.... 150 fr.

2° Faurie, père, docteur-médecin, (prime de M. le Préfet)..... 100

3° Destal, propriét. à Lavercantière. 100

4° Courbès, propriét. à Arcambal.. 50

5° Combarieu, prop. à Ste-Alauzie.. 50

6° Roux, prop. à Laroque-des-Arcs. 25

7° Lefranc, propriét. à Fontanes.... 25

8° Mention honorable à M. le docteur Faurie, pour le nombre et la qualité des animaux présentés.

Six des animaux ont été dirigés sur Paris.

AVIS. — Il vient d'être créé, à Gourdon, des Marchés Foires qui se tiendront, dans cette ville, le 2e et 4e samedi de chaque mois à partir du mois de janvier 1872.

AVIS. — M. le Maire de la commune d'Ussel, canton de St-Germain, a l'honneur d'informer le public, que 2 nouvelles foires viennent d'être crées dans cette commune. Elles s'y tiendront les 9 février et 7 septembre de chaque année.

Lorsque ces deux dates concorderont avec un Dimanche, les foires seront tenues le Samedi.

Le Maire,

COUTURE (Cyprien).

Dernières nouvelles

Service spécial du *Journal du Lot*

Versailles, 5 janvier.

On assure que la commission du budget se montre disposée à abandonner son projet d'impôt sur les revenus industriels et commerciaux et à s'entendre avec le ministre sur le projet d'impôt des valeurs mobilières. L'amendement Gaslonde, tendant à combler les vides restant du budget, par le vote de décimes additionnels, paraît de plus en plus rallier les suffrages de la majorité.

Le bruit court que l'élection de la Corse serait fixée au 25 janvier ou au 5 février. M. Rouher est actuellement à Paris. Ses amis démentent formellement le bruit qu'il se serait désisté de sa candidature.

Le bruit de difficultés sérieuses entre le Brésil et l'Allemagne ne paraît pas se confirmer. Dans tous les cas, il n'a jamais été question pour l'empereur du Brésil d'avancer son départ à cause de réclamations allemandes qui n'ont probablement jamais existé que dans l'imagination des plumes conquérantes de la presse officieuse de Berlin. Vous savez que l'empereur et l'impératrice du Brésil dinent dimanche à l'hôtel de la présidence.

Il paraît certain qu'une faculté des lettres et des sciences sera établie à Bourges.

Le bruit que M. Renault, préfet de police, aurait offert sa démission, est dénué de tout fondement.

Il se fait un grand trafic de métaux précieux entre la France et l'étranger. Hier, il a été expédié de Paris à Anvers 700,000 fr. en or.

Les autorités françaises ont versé hier à Nançy, entre les mains des autorités allemandes 1,597,500 francs en espèces. Le comptage de ces pièces a duré depuis 8 heures du matin jusqu'à 8 heures du soir.

L'attitude de l'empereur du Maroc à l'égard de l'Algérie, est paraît-il, aussi satisfaisante que possible Les troupes marocaines, établies sur sa frontière, rejettent sur le territoire algérien tous les insurgés qui tentent de se réfugier au Maroc.

L'affaire des otages commencera lundi devant le 6e conseil de guerre.

On prétend que M. le duc d'Aumale serait dans l'intention d'entreprendre prochainement dans les départements du Centre et de l'Ouest un voyage politique. Le prince voudrait mettre à profit son immunité de député pour effectuer une enquête sur l'état actuel, les ressources et les tendances du parti conservateur. Le prince serait probablement accompagné dans cette excursion par un secrétaire et quelques amis.

(*Patrie*)

Versailles, 5 janvier 1872.

L'Assemblée nationale a examiné hier soir et aujourd'hui, dans ses bureaux, le projet de loi présenté par M. le ministre de l'instruction publique en faveur de l'instruction obligatoire. Treize commissaires ont été nommés hier, et les deux derniers aujourd'hui. En résumé, le principe de l'instruction obligatoire a contre lui treize commissaires, parmi lesquels Mgr Dupanloup et MM. de Meaux, Ernoul, de Corcelles et Delpit.

L'opinion qui a prévalu est qu'il fallait absolument enlever à l'inspecteur d'académie l'influence décisive que lui donne le projet de loi pour le choix des instituteurs, sans toutefois revenir au système qui investissait le préfet de cette autorité. La très-grande majorité préfère l'élection directe par les conseils municipaux, mais il est probable que Mgr Dupanloup réussira à amener ses collègues sur un terrain nouveau, à savoir le choix de l'instituteur, pour une période de cinq ou dix ans, par les pères de famille et les mères veuves réunies en assemblée communale.

L'Assemblée vient de voter un projet de loi bien juste, bien inspiré, ayant pour but d'indemniser les braves gendarmes, qui ont si bien fait leur devoir et subi tant de pertes pendant la guerre et dans la répression des bandits de la Commune.

La discussion sur la proposition de M. Princeteau n'est pas revenue, et l'Assemblée a voté en deuxième lecture la proposition de M. Courbet-Poulard sur la rédaction du privilége des propriétaires d'immeubles.

Annonces

EMPRUNT DE 4,000,000 DE DOLLARS

DE LA

VILLE DE WASHINGTON

(Capitale des Etats-Unis d'Amérique)

et du district de COLOMBIA,

Autorisé par acte du Congrès des Etats-Unis du 21 février 1871 et confirmé par vote du Peuple du 24 novembre 1871.

Intérêts à 6 % payables en Or

sans déduction d'impôt des Etats-Unis,
Le 1er Janvier et le 1er Juillet de chaque année.

L'amortissement de l'Emprunt se fera au moyens de rachats à effectuer par une commission nommée par le Gouverneur,

Les Obligations, qui resteront en circulation après **20** années, seront remboursées au pair en monnaie légale des Etats-Unis.

Les Obligations sont au porteur, et de **50**, **100**, **500** et **1,000 dollars**.

Elles sont émises à **101** %, à raison de **5** francs le **dollar**, payables le 11 Janvier.

Les Souscripteurs pourront cependant ne payer que **20** % lors de la souscription, et le reste, le 15 mars au plus tard, mais en bonifiant les intérêts à **6** %.

Les intérêts étant payables en or et le Dollar valant actuellement 5 fr. 25 c. les Obligations rapportent donc 6 3/8 % environ.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE

les 10 et 11 Janvier,

à Paris, chez MM. Seligman, frères et Ce, 32 bis, boulevard Haussmann.

Marseille : » » { Dioche Robin et Ce.
» » { Ed. Couve et Ce.

Bordeaux : » » Piganeau et fils.

Hâvre : au Crédit Havrais.

Lille : à la Société de crédit industriel et de dépôts du Nord.

Et sur les principales places à l'étranger.

Dans le cas où le chiffre de la Souscription dépasserait le montant de l'emprunt, il serait fait une réduction proportionnelle.

La répartition sera annoncée aussitôt la clôture de la Souscription.

L'échange des titres provisoires contre des titres définitifs sera annoncé ultérieurement dans les journaux.

RHUMES, GRIPPE, ENROUEMENTS

La supériorité incontestable et *l'efficacité certaine* du SIROP et de la PATE de NAFÉ de DELANGRENIER ont été constatées par 50 médecins des hôpitaux de Paris, membres de l'Académie de Médecine, et par un *rapport officiel* de MM. BARRUEL et COTTEREAU, chimistes de la Faculté de Paris. — Dépôts dans toutes les Pharmacies.

VINAIGRE de toilette COSMACÉTI

supérieur par son parfum et ses propriétés *lénitives et rafraîchissantes*. — Dépôts chez les bons Parfumeurs.

Bourse de Paris.

Paris, 6 Janvier 1872, soir.

Rente 3 p. %	56,10
— 4 1/2 p. %	81,50
— 5 p. %	90,95

SPÉCIALITÉ D'IMPRIMÉS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX

PRESSE MUE PAR LA VAPEUR

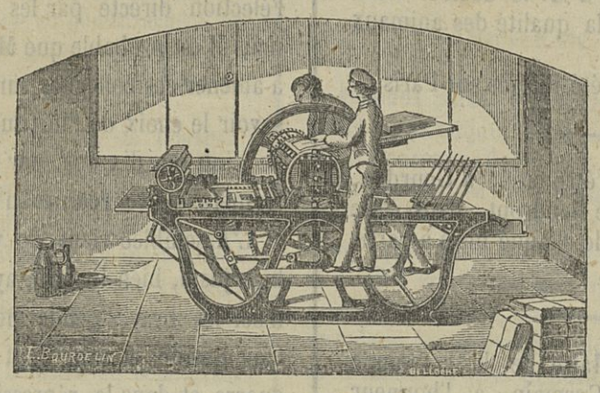

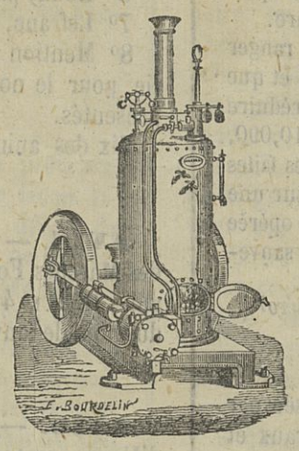

PRESSE MUE PAR LA VAPEUR

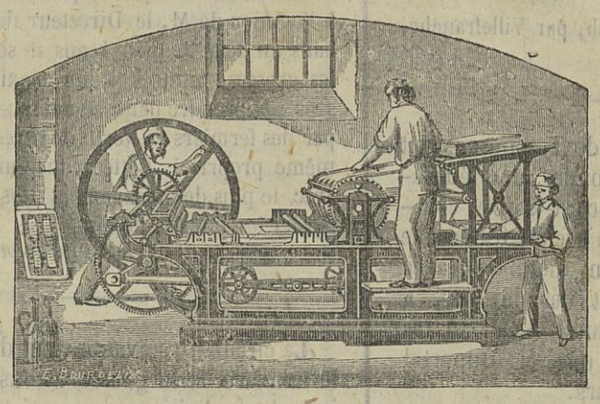

IMPRIMERIE DE A. LAYTOU & FILS, RUE DU LYCÉE

OUVRAGES DE VILLE

Journaux — Labeurs — Mémoires — Brochures — Affiches
Prospectus — Circulaires — Carnets d'Ouvriers
Lettres de rappel — Lettres de faire part de mariage et de décès
etc. — etc. — etc.

OUVRAGES DE LUXE

Travaux administratifs — Impressions en couleurs — Factures
Livres — Registres avec réglure en tous sens
Coupons de rente — Billets à Ordre — Bordereaux — Mandats
etc. — etc. — etc.

Cette Maison se charge d'exécuter avec soin les travaux les plus importants et de les livrer dans un très-court délai

JOURNAL DU LOT. — Abonnements : Un an, 16 fr. — Six mois, 9 fr. — Trois mois, 5 fr.

CALENDRIER DU LOT

STATISTIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

ecueil très complet et très exact, composé de plus de 200 pages.

EN VENTE :

Chez : MM. Crayssac; Calmette; Bourrion; Godinaud et Girma, libraires à Cahors. — Chez M. Delbos, libraire à Figeac.

Prime d'actualité offerte aux abonnés du *Journal du Lot*.

ALBUM PHOTOGRAPHIQUE

DES

RUINES DE PARIS

COLLECTION

De tous les Monuments et Edifices incendiés et détruits **Par la Commune de Paris**, accompagnés de notices historiques et descriptives sur chaque sujet — plus — **Une vue de Saint-Cloud détruit**, et un groupe de fédérés en Frontispice en regard du titre.

Cet Album, dont les épreuves sur beau papier bristol teinté, sont encadrées dans un joli filet, est très-richement relié, doré sur tranches et imprimé sur grand format in 4°. — Il se vend VINGT-HUIT FRANCS dans le commerce. — Cette édition toute spéciale sera délivrée à nos Abonnés seulement :

Au lieu de **28** francs, net, pris dans nos bureaux **16** francs. — Les Abonnés hors la ville auront le port à payer à la réception.

PLUS DE SCIES

POUR LA TAILLE DE LA VIGNE

Le *Journal du Lot* a déjà annoncé la fabrication d'un instrument pour couper les branches de la vigne, cet instrument qui porte le nom d'*Elagueuse* à cause de l'usage auquel il est destiné, est tellement réclamé, que l'auteur a cru devoir prendre un brevet.

Célérité dépassant toute prévision dans le travail et coupe franche et unie des branches, voilà ce que procure l'*Elagueuse*. Nous la recommandons aux viticulteurs qui considèrent la routine obstinée comme un vice.

Le prix de l'*Elagueuse* est de quinze francs. Une instruction pour la *manière* de s'en servir suivra toute demande d'instrument. *Ecrire franco* à M. BARBARY, Mécanicien à Luzech (Lot).

AVIS

Le sieur DELTEIL, Louis, forgeron, domicilié aux Roques, commune de St-Vincent, donne connaissance aux viticulteurs qu'il fabrique d'élagueuses de son invention, destinées à couper les branches mortes de la vigne. Cet instrument, par son fini, est supérieur à tous ceux qui ont paru jusqu'à ce jour dans ce but. Le prix de cet instrument est de 10 fr.

Il fabrique aussi les instruments tranchants de toute nature; tout ce qui se rattache au charronnage et à l'agriculture.

AVIS

Monsieur SÉGUELA, horticulteur à Cahors, prévient sa nombreuse clientèle qu'il dispose, en ce moment, d'un très grand nombre d'arbres fruitiers de toute espèce et surtout des Pruniers d'Ante, dont les prix sont inférieurs à ceux d'Agen et de Villeneuve-sur-Lot. La prune ne diffève en rien de celle qui est récoltée à Agen.

Il a, enoutre, un assortiment complet d'arbres d'allignement, forestiers et d'agrément. Il se chargera comme par le passé de toutes les plantations de Parcs et Jardin anglais.

LA RÉGLISSE

SANGUINÈDE

GUÉRIT

les **Rhumes, Gastrites, Crampes** et **Faiblesses d'Estomac.** Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.

Dépôt dans toutes les pharmacies.

Cahors chez M. Vinel, pharmacien

Fond d'épicerie

à céder

S'adresser au bureau du Journal.

Exposition universelle 1867 Exposition du Havre 1868

EAU DES FÉES

TEINTURE progressive pour les CHEVEUX et la BARBE. Rien à craindre dans l'emploi de cette EAU MERVEILLEUSE.

dont Mme SARAH FÉLIX s'est faite la propagatrice

ENTREPOT *général, à Paris, 43, rue Richer.* | DÉPOT *chez les principaux coiffeurs et parfumeurs.*

En vente à la Librairie J.-U. CALMETTE, à Cahors

LA QUESTION MILITAIRE EN 1871

Par M. le Baron d'AUPIAS de BLANAT

Brochure grand in-8° de 112 pages..... 1 fr.

Simplon

PAIEMENT DES COUPONS ARRIÉRÉS.

Les Obligataires de la ligne Internationale du Simplon sont invités à s'adresser sans délai à M. Hedouin, Chevalier de la Légion d'honneur, Directeur du Crédit Français, 9, rue Chaubat, Paris.

NÉVRALGIES

GUÉRISON PAR LES PILULES ANTI-NÉVRALGIQUES DU Dr CRONIER CHEZ TOUS LES PHARMACIENS